DEPARTEMENT DE LA MOSELLE CANTON DE ROMBAS

COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Conseillers élus : 15

En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 2

Absent non excusé : 1 Absents excusés : 2

Présents: 12

<u>Etaient présents</u>: Mme Nathalie ROUSSEAU; M. Dominique WEYANT; M. Christian FORFERT; Mme Hélène FAVRE MONNET; M. Christian SCHMITZ; Mme Enza BAROTTE; Mme Véronique THILL; M. Claude NEVEUX; Mme Julie LAFFAY; M. David HEIB; M. Pascal JOLIOT; Mme Géraldine CAPRON.

<u>Etaient absents excusés</u>: M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU; M. Gérard IMBS a donné procuration à M. Dominique WEYANT.

Absent non excusé : Mme Cindy DOS REIS.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 24 juin 2019.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB: 7.5 032/2019: SUBVENTION ASD (Fête de la musique)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'association ASD a payé le groupe « Les Cors des Alpes » pour leur prestation à la fête de la musique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

DECIDE de rembourser la somme de 90 euros sous forme de subvention en faveur de l'association ASD.

VOTES: A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Préfecture pour contrôle de la légalité le 13 septembre 2019 et sa publication le 13 septembre 2019. Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 13 septembre 2019 Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Date de convocation : 03 septembre 2019